Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901813-20260210-D26_02_10_7B-DE

Mis en ligne le : 17/02/26
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 10 février 2026

Délibération N° : 2026/02/10/07B

L'an deux mille vingt-six, le dix février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-neuf janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 / Présents : 18 - Votants : 19.
Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), MM. AVETAND et CUEFF.

Secrétaire de séance : M. Éric LE CHENADEC.
Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS).

DEMANDE DE SUBVENTION DETR DSIL 2026 RÉAMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE STEREDENN ET DÉSIMPERMÉABILISATION DES SOLS

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint aux bâtiments, informe l'assemblée de la possibilité de solliciter une subvention auprès de l'État via le dispositif de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le projet de réaménagements des abords de la salle Steredenn et la désimperméabilisation des sols.

FINANCEURS	***Dépense H.T. subventionnable de l'opération***	***Taux sollicité***	***Montant sollicité de la subvention***
État - D.S.I.L.	183 233,00 €	21,83 %	40 000 €
Région	0,00 €	0,00 %	0,00 €
Département	0,00 €	0,00 %	0,00 €
Autres financements publics	0,00 €	0,00 %	0,00 €
FINANCEURS	***Recettes***	***Pourcentage sur le projet***	
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80 % du montant H.T.)	40 000,00 €	21,83 %	
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)	143 233,00 €	78,17 %	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	183 233,00 €	100,00 %	

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à solliciter les services de l'État dans le cadre du projet le projet de réaménagements des abords de la salle Steredenn et la désimperméabilisation des sols.

Le Secrétaire de séance,
Éric LE CHENADEC

Le Maire,
Bernard GOALEC

MAIRIE DE PLOUEDERN ★ 29800 ★